

LE CADRE JURIDIQUE ET FISCAL AU VIETNAM

SÉMINAIRE OCCASIONS D'AFFAIRES AU VIETNAM ORGANISÉ
CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
19 OCTOBRE 2018
PRÉSENTÉ PAR ME CINDY HO



Founded in **1972**

25 offices

400 lawyers

4 continents

More than **30 years**
of presence in China

- **Environnement juridique**
- **Ententes contractuelles**
- **Stratégie d'entrée**
- **Propriété intellectuelle**
- **Fiscalité**

- **Le Vietnam est un état communiste à parti unique**
- **Adhésion et engagements du Vietnam à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)**
 - Nouveau Code civil (2015) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017
 - Nouvelle Loi sur l'investissement entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017
 - Nouvelle Loi sur le soutien aux petites et moyennes entreprises entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018

- **Ententes contractuelles**
 - Contrat de vente
 - Contrat de distribution
 - Contrat d'agent manufacturier
 - Contrat de franchise

- **Attention à certaines clauses**
 - Clause de confidentialité
 - Clause de non-concurrence
 - Clause de non-sollicitation
 - Clause de protection de la propriété intellectuelle
 - Fiscalité
 - Choix de la loi applicable
 - Choix du tribunal

- **La stratégie d'entrée au Vietnam dépend des besoins de la société**
- **Sans implantation physique**
 - Distribution
 - Agent commercial
 - Franchise
 - Co-entreprise / contrat de coopération d'affaires
- **Avec implantation sur le territoire**
 - Bureau de représentation
 - Filiale / entreprise au capital 100% étranger
 - Co-entreprise / société de personnes

Un régime de « First to file »

Types de droits et textes de lois	Période de la validité de la protection	Les accords signés
Brevets <i>Loi sur les brevets</i>	20 ans	
Marques de commerce <i>Loi sur les marques de commerce</i>	10 ans, renouvelable pour des périodes consécutives de 10 ans	Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques
Design <i>Loi sur les designs</i>	5 ans	
Droits de reproduction Droits d'auteur	50 ans	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur
Modèles industriels <i>Lois sur les modèles</i>	5 ans	

- **Impôt sur le revenu**
 - Résidents : 5 à 35%
 - Non-résidents : 20%
- **Impôt sur les sociétés: 20%**
 - Possibilité d'un taux réduit pour certaines activités et pour l'implantation dans certaines régions

- **L'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République socialiste du Viêtnam, signé le 14 novembre 1997**
 - Une société canadienne n'est pas imposable au Vietnam sur ses revenus d'entreprise si elle n'a pas d'établissement stable au Vietnam

- **La notion d'établissement stable**

- Avez-vous ou utilisez-vous une place d'affaires au Vietnam?
- Annoncez-vous publiquement une adresse au Vietnam?
- Les employés ou les agents indépendants utilisés au Vietnam ont-ils la capacité d'engager contractuellement la société canadienne?
- Les agents indépendants agissent-ils dans le cadre normal de leurs activités?
- Effectuez-vous de la prestation de services d'une durée importante (6 mois) au Vietnam?
- Avez-vous des employés ou des agents au Vietnam qui possèdent de l'inventaire?

- **Implantation d'une filiale au Vietnam**
 - La société doit avoir une véritable existence et elle doit agir en conséquence
 - La société doit avoir suffisamment d'activités pour justifier une allocation de revenu
 - L'ensemble des contrats inter-sociétés du groupe doivent être préparés et les prix de transfert adéquatement documentés
 - Puisque le taux d'imposition au Vietnam est plus bas qu'au Canada, il est préférable de maximiser les revenus au Vietnam. Ceux-ci seront rapatriés libre d'impôt au Canada s'ils sont versés à une société canadienne

- **Retenues à la source sur paiements à des non-résidents**
- Droit interne

Dividendes	Intérêts	Redevances
0% si versé à une société 5 % si versé à un individu	5 %	10 %

- *L'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République socialiste du Viêt Nam*

Dividendes	Intérêts	Redevances
5% si société détient au moins 70% 10% si société détient entre 25 et 70% 15% autres cas	10 %	10 % ou 7,5% pour services techniques

- **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les biens et services**
 - Standard : 10%
 - Essentiels : 5%
 - Exportations : 0%

Les conseils légaux et fiscaux que DS Avocats donne dans ce document est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.



Me Cindy Ho
Avocate Membre du Barreau du Québec,
de l'Ontario et de la Colombie Britannique

1080, Côte du Beaver Hall
Bureau 2100
Montréal, Québec
Canada H2Z 1S8

Tél: 514 312 1952
Courriel: cho@dsavocats.ca